

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

**ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Martine BONNET, Doyenne d'âge de la présente séance. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 49 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-6-1, et L.5211-9 ;

VU l'article L.2122-7 du même code ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU le procès-verbal de l'élection de la présidence annexé à la présente délibération ;

VU la candidature de M. Jean-François SOTO ;

VU la désignation de Mme Fabienne SERVEL et M. Jean-Marc ISURE pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement ;

CONSIDERANT que l'élection du Président a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue, le cas échéant à deux ou trois tours,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec 49 suffrages exprimés au 1er tour, dont deux votes blancs,

- de proclamer M. Jean-François SOTO à la présidence de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le déclare installé.

Transmission au Représentant de l'État N° 4087

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26411-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO
Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

**COMPOSITION DE L'EXÉCUTIF
DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTES
ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

CONSIDERANT que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents,

CONSIDERANT que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze,

CONSIDERANT que dans un souci de bonne administration, il est proposé d'user de cette faculté,

CONSIDERANT que l'organe délibérant peut prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de fixer à 15 le nombre de vice-présidences et à 11 le nombre des autres membres du bureau.

Transmission au Représentant de l'État N° 4088

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26414-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

VU la candidature de M. Philippe SALASC ;

VU la désignation de Mme Fabienne SERVEL et M. Jean-Marc ISURE pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement ;

CONSIDERANT que les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés avec 51 suffrages exprimés au 1er tour,

- de proclamer M. Philippe SALASC à la première vice-présidence de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le déclare installé.

Transmission au Représentant de l'État N° 4089

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26415-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENTIE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

VU la candidature de Mme Véronique NEIL ;

VU la désignation de Mme Fabienne SERVEL et M. Jean-Marc ISURE pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement ;

CONSIDERANT que les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés avec 51 suffrages exprimés au 1er tour,

- de proclamer Mme Véronique NEIL à la deuxième vice-présidence de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la déclare installée.

Transmission au Représentant de l'État N° 4090

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26416-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
TROISIÈME VICE-PRÉSIDENTIE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

VU la candidature de M. David CABLAT ;

VU la désignation de Mme Fabienne SERVEL et M. Jean-Marc ISURE pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement ;

CONSIDERANT que les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec 50 suffrages exprimés au 1er tour, dont 1 vote blanc,

- de proclamer M. David CABLAT à la troisième vice-présidence de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le déclare installé.

Transmission au Représentant de l'État N° 4091

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26417-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
QUATRIÈME VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 49 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

VU la candidature de M. Alexandre MONACO ;

VU la désignation de Mme Fabienne SERVEL et M. Jean-Marc ISURE pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement ;

CONSIDERANT que les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec 49 suffrages exprimés au 1er tour, dont 2 votes blancs,

- de proclamer M. Alexandre MONACO à la quatrième vice-présidence de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le déclare installé.

Transmission au Représentant de l'État N° 4092

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26418-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

**ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
CINQUIÈME VICE-PRÉSIDENTIE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 49 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

VU la candidature de M. Jean-Marie VIAL ;

VU la désignation de Mme Fabienne SERVEL et M. Jean-Marc ISURE pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement ;

CONSIDERANT que les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec 49 suffrages exprimés au 1er tour, dont 1 vote blanc et 1 vote nul,

- de proclamer M. Jean-Marie VIAL à la cinquième vice-présidence de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le déclare installé.

Transmission au Représentant de l'État N° 4093

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26419-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

**ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
SIXIÈME VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 49 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

VU la candidature de Mme Béatrice FERNANDO ;

VU la désignation de Mme Fabienne SERVEL et M. Jean-Marc ISURE pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement ;

CONSIDERANT que les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec 49 suffrages exprimés au 1er tour, dont 1 vote blanc et 1 vote nul,

- de proclamer Mme Béatrice FERNANDO à la sixième vice-présidence de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la déclare installée.

Transmission au Représentant de l'État N° 4094

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26420-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
SEPTIÈME VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés Mme Anne THEVENOT, M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 49 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

VU la candidature de M. Pascal DELIEUZE ;

VU la désignation de Mme Fabienne SERVEL et M. Jean-Marc ISURE pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement ;

CONSIDERANT que les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec 49 suffrages exprimés au 1er tour, dont 2 votes blancs,

- de proclamer M. Pascal DELIEUZE à la septième vice-présidence de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le déclare installé.

Transmission au Représentant de l'État N° 4095

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26421-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
HUITIÈME VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

VU la candidature de M. Pierre AMALOU ;

VU la désignation de Mme Fabienne SERVEL et M. Jean-Marc ISURE pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement ;

CONSIDERANT que les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec 50 suffrages exprimés au 1er tour, dont 1 vote blanc,

- de proclamer M. Pierre AMALOU à la huitième vice-présidence de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le déclare installé.

Transmission au Représentant de l'État N° 4096

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26426-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

**ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
NEUVIÈME VICE-PRÉSIDENTIE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

VU la candidature de M. Sébastien SOULIER ;

VU la désignation de Mme Fabienne SERVEL et M. Jean-Marc ISURE pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement ;

CONSIDERANT que les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec 50 suffrages exprimés au 1er tour, dont 1 vote blanc,

- de proclamer M. Sébastien SOULIER à la neuvième vice-présidence de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le déclare installé.

Transmission au Représentant de l'État N° 4097

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26427-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

**ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
DIXIÈME VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 45 Contre : 0 Abstentions : 6 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

VU la candidature de M. Denis TERRAILLON ;

VU la désignation de Mme Fabienne SERVEL et M. Jean-Marc ISURE pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement ;

CONSIDERANT que les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec 45 suffrages exprimés au 1er tour, dont 4 votes blancs et 2 votes nuls,

- de proclamer M. Denis TERRAILLON à la dixième vice-présidence de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le déclare installé.

Transmission au Représentant de l'État N° 4098

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26429-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

**ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
ONZIÈME VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 46 Contre : 0 Abstentions : 5 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

VU la candidature de M. Olivier SERVEL ;

VU la désignation de Mme Fabienne SERVEL et M. Jean-Marc ISURE pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement ;

CONSIDERANT que les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec 46 suffrages exprimés au 1er tour, dont 4 votes blancs et 1 vote nul,

- de proclamer M. Olivier SERVEL à la onzième vice-présidence de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le déclare installé.

Transmission au Représentant de l'État N° 4099

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26430-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
DOUZIÈME VICE-PRÉSIDENTIE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 49 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

VU la candidature de M. Jean-Marc ISURE ;

VU la désignation de Mme Fabienne SERVEL et M. José MARTINEZ pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement ;

CONSIDERANT que les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec 49 suffrages exprimés au 1er tour, dont 1 vote blanc et 1 vote nul,

- de proclamer M. Jean-Marc ISURE à la douzième vice-présidence de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le déclare installé.

Transmission au Représentant de l'État N° 4100

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26431-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

**ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
TREIZIÈME VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 49 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

VU la candidature de M. José MARTINEZ ;

VU la désignation de Mme Fabienne SERVEL et M. Jean-Marc ISURE pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement ;

CONSIDERANT que les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec 49 suffrages exprimés au 1er tour, dont 2 votes nuls,

- de proclamer M. José MARTINEZ à la treizième vice-présidence de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le déclare installé.

Transmission au Représentant de l'État N° 4101

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26433-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

**ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
QUATORZIÈME VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 49 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

VU la candidature de M. Thibaut BARRAL ;

VU la désignation de Mme Fabienne SERVEL et M. Jean-Marc ISURE pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement ;

CONSIDERANT que les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec 49 suffrages exprimés au 1er tour, dont 1 vote blanc et 1 vote nul,

- de proclamer M. Thibaut BARRAL à la quatorzième vice-présidence de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le déclare installé.

Transmission au Représentant de l'État N° 4102

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26434-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
QUINZIÈME VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

VU la candidature de M. Jean-Claude CROS ;

VU la désignation de Mme Fabienne SERVEL et M. Jean-Marc ISURE pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement ;

CONSIDERANT que les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec 50 suffrages exprimés au 1er tour, dont 1 vote nul,

- de proclamer M. Jean-Claude CROS à la quinzième vice-présidence de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le déclare installé.

Transmission au Représentant de l'État N° 4103

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26436-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

**ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
SEIZIÈME MEMBRE DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-Marie VIAL, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASFART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, M. Jean-François SOTO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

CONSIDERANT que le bureau de l'établissement de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres,
CONSIDERANT que les autres membres du bureau doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

VU la candidature de Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC ;

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de proclamer Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC en tant que seizième membre du bureau de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la déclare installée.

Transmission au Représentant de l'État N° 4104

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26437-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

**ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
DIX-SEPTIÈME MEMBRE DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

CONSIDERANT que le bureau de l'établissement de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres,
CONSIDERANT que les autres membres du bureau doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

VU la candidature de M. Grégory BRO ;

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de proclamer M. Grégory BRO en tant que dix-septième membre du bureau de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le déclare installé.

Transmission au Représentant de l'État N° 4105

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26439-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

**ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
DIX-HUITIÈME MEMBRE DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

CONSIDERANT que le bureau de l'établissement de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres,
CONSIDERANT que les autres membres du bureau doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

VU la candidature de Mme Florence QUINONERO ;

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de proclamer Mme Florence QUINONERO en tant que dix-huitième membre du bureau de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la déclare installée.

Transmission au Représentant de l'État N° 4106

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26440-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

**ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
DIX-NEUVIÈME MEMBRE DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

CONSIDERANT que le bureau de l'établissement de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres,
CONSIDERANT que les autres membres du bureau doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

VU la candidature de Mme Martine BONNET ;

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de proclamer Mme Martine BONNET en tant que dix-neuvième membre du bureau de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la déclare installée.

Transmission au Représentant de l'État N° 4107

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26441-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

**ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
VINGTIÈME MEMBRE DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

CONSIDERANT que le bureau de l'établissement de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres,
CONSIDERANT que les autres membres du bureau doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

VU la candidature de M. Stéphane SIMON ;

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de proclamer M. Stéphane SIMON en tant que vingtième membre du bureau de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le déclare installé.

Transmission au Représentant de l'État N° 4108

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26442-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
VINGT ET UNIÈME MEMBRE DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

CONSIDERANT que le bureau de l'établissement de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres,
CONSIDERANT que les autres membres du bureau doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

VU la candidature de M. Jean-Pierre MORESMAU ;

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de proclamer M. Jean-Pierre MORESMAU en tant que vingt et unième membre du bureau de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le déclare installé.

Transmission au Représentant de l'État N° 4109

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26443-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

**ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
VINGT-DEUXIÈME MEMBRE DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

CONSIDERANT que le bureau de l'établissement de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres,
CONSIDERANT que les autres membres du bureau doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

VU la candidature de Mme Sophie RUGGIERI ;

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de proclamer Mme Sophie RUGGIERI en tant que vingt-deuxième membre du bureau de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la déclare installée.

Transmission au Représentant de l'État N° 4110

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26444-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

**ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
VINGT-TROISIÈME MEMBRE DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

CONSIDERANT que le bureau de l'établissement de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres,
CONSIDERANT que les autres membres du bureau doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

VU la candidature de Mme Valérie ASTIER ;

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de proclamer Mme Valérie ASTIER en tant que vingt-troisième membre du bureau de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la déclare installée.

Transmission au Représentant de l'État N° 4111

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26445-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
VINGT-QUATRIÈME MEMBRE DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

CONSIDERANT que le bureau de l'établissement de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres,
CONSIDERANT que les autres membres du bureau doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

VU la candidature de Mme Pauline CURTAN ;

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de proclamer Mme Pauline CURTAN en tant que vingt-quatrième membre du bureau de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la déclare installée.

Transmission au Représentant de l'État N° 4112

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26446-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
VINGT-CINQUIÈME MEMBRE DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection,

CONSIDERANT que le bureau de l'établissement de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres,
CONSIDERANT que les autres membres du bureau doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours ;

VU la candidature de Mme Fabienne SERVEL ;

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de proclamer Mme Fabienne SERVEL en tant que vingt-cinquième membre du bureau de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la déclare installée.

Transmission au Représentant de l'État N° 4113

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26448-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

**ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
VINGT-SIXIÈME MEMBRE DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU la délibération n° 4088 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection ;

CONSIDERANT que le bureau de l'établissement de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres,
CONSIDERANT que les autres membres du bureau doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,

VU la candidature de M. Michaël TOURSEL ;

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de proclamer M. Michaël TOURSEL en tant que vingt-sixième membre du bureau de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le déclare installé.

Transmission au Représentant de l'État N° 4114

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26449-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY